

N° de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 février 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 16 h, le 28 février 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1 François Bessette, conseiller district 3 Michel St-Amour, conseiller district 4 Michel Charron, conseiller district 5 Christiane Beaudry, conseillère district 6

Madame Sabrina Lepage directrice générale adjointe, est également présente. Aucun citoyen en présentiel.

La présente séance du conseil se tient en présentiel et son enregistrement sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.

Par conséquent, et afin d'éviter de nuire au bon déroulement de la séance, il est demandé par monsieur le maire, à l'audience présente dans la salle, de bien vouloir éviter de filmer ou enregistrer ladite séance.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 16 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16 h, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

La directrice générale adjointe déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

71-02-2024

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présences et constatation du quorum
- Ouverture de la séance
- 3. Déclaration de la directrice générale adjointe
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Demande d'aide financière au programme ESSA
- Gestionnaire de formation SSI
- 7. Période de questions



Nº de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 février 2024

8. Levée de la séance

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME ESSA

72-02-2024

Considérant que la Municipalité de Saint-Damien est propriétaire

de l'immeuble sis au 6691, chemin Montauban, étant le garage municipal hébergeant les

travaux publics;

Considérant que la Municipalité souhaite y accueillir la caserne

d'incendie, adjacente au garage municipal;

Considérant qu' un programme pour la requalification de bâtiments collectifs (ESSA) offre une aide

financière pour la réalisation d'études de faisabilité et un accompagnement dans les

phases de réflexion et de planification;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme ESSA pour la reconversion d'une partie du garage municipal, sis au 6691, chemin Montauban. Madame Diane Desjardins, directrice générale et greffière par intérim est autorisée à signer les documents requis pour la réalisation de cette résolution, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

Que la résolution 57-02-2024 soit annulée.

GESTIONNAIRE DE FORMATION SSI

73-02-2024

Considérant que la Ville de Saint-Charles-Borromée,

l'entremise d'un avis de non-renouvellement, informe qu'elle met fin à l'entente de gestionnaire de formation auprès de l'École

nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

Considérant que l'entente offrant le service de gestionnaire de formation des pompiers à la MRC avec la Ville de

Saint-Charles-Borromée prend fin le 28 février

2024;

Considérant que lors de l'atelier de réflexion SSI du 3 novembre

2023, les partenaires ont demandé au Service d'aménagement de prendre en charge le service de gestionnaire de formation au sein de la MRC

de Matawinie;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite devenir

gestionnaire de formation entourant la

formation des pompiers de la MRC;



Nº de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 28 février 2024

Considérant que la Commission sécurité publique, incendie et civile a recommandé, lors de la rencontre du 17 janvier 2024, que le Service d'aménagement devienne gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers;

Considérant que lors de la séance du Conseil de la MRC du 24 janvier 2024, le Service d'aménagement a été autorisé à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers (résolution CM-01-042-2024);

En conséquence, sur proposition de monsieur François Bessette, il est unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le Service d'aménagement à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS 7.

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

74-02-2024

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu de lever la séance à 16 h 06.

Pierre Charbonneau

Maire

Sabrina Lepage

Directrice général adjointe